



# **Questions et réponses fréquentes sur le paiement instantané**

Mai 2024



### **Qu'est-ce que le paiement instantané et comment fonctionne-t-il?**

Le paiement instantané est un type de paiement par lequel le montant (en francs suisses) est transféré de manière immédiate (dans les 10 secondes) et irrévocable d'un compte à un autre après le déclenchement de l'ordre de virement, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Le compte de la partie payante est débité immédiatement et la mise à disposition des fonds sur le compte de la partie bénéficiaire a lieu presque simultanément.

### **Quelle est la différence entre un virement traditionnel et un paiement instantané?**

La différence entre les deux modes de paiement est frappante. Dans le cas d'un virement traditionnel en Suisse, l'argent est «en route» plus longtemps, jusqu'à ce qu'il soit crédité après quelques heures, le lendemain ou plus tard encore – selon que le virement est déclenché pendant la journée ou la nuit, un week-end, un jour ouvrable ou un jour férié. Avec un paiement instantané, en revanche, peu importe l'heure ou le jour où la partie payante déclenche le virement: le paiement est toujours traité en dix secondes au maximum.

### **Quels sont les avantages du paiement instantané par rapport aux méthodes de paiement traditionnelles?**

- Soldes de compte à jour: tant le débit du compte de la partie payante que le crédit du compte de la partie bénéficiaire sont effectués sans délai.
- Élimination du risque de crédit: impact immédiat et définitif sur les comptes. Cela élimine l'incertitude et le risque de crédit pour toutes les parties impliquées dans le paiement.
- Confirmation d'exécution: selon l'établissement financier, tant la partie payante que la partie bénéficiaire peuvent recevoir une confirmation d'exécution immédiate si le virement a été effectué avec succès. Ceci est particulièrement avantageux lorsque la partie bénéficiaire mise sur un crédit rapide.
- Pour les petits et grands montants: la limite d'un paiement instantané est de CHF 20 000, mais les établissements financiers peuvent convenir entre eux de limites plus élevées.



## **Comment la clientèle entreprises profite-t-elle du paiement instantané?**

- **Traitement plus rapide:** les paiements instantanés permettent aux clients de traiter les virements immédiatement. C'est particulièrement avantageux dans le cas d'opérations trait pour trait.
- **Amélioration de la gestion des flux de trésorerie:** les paiements instantanés étant effectués en temps réel, la clientèle entreprises peut mieux contrôler et planifier ses flux de trésorerie. Elle sait immédiatement quand les paiements seront reçus et peut gérer ses liquidités plus efficacement. Cela peut permettre d'éviter les difficultés financières.
- **Amélioration de l'expérience client:** avec le paiement instantané, la clientèle entreprises peuvent offrir à ses clients une expérience de paiement optimisée en leur permettant de régler des factures ou d'effectuer des achats immédiatement, sans le délai de traitement caractéristique des méthodes de paiement traditionnelles. Cela peut accroître la satisfaction client et contribuer à la fidélisation de la clientèle.
- **Économies potentielles:** le paiement instantané peut également permettre à la clientèle entreprises de réaliser des économies à long terme, par exemple en réduisant les coûts des rappels.

## **Combien de temps prend un paiement instantané?**

Avec le paiement instantané, le montant est crédité sur le compte de la partie bénéficiaire dans un délai maximum de dix secondes suivant le déclenchement de l'ordre de virement.

## **Le paiement instantané est-il sûr?**

Oui, les établissements financiers appliquent les mêmes mesures de sécurité que pour les virements traditionnels.

## **À partir de quand la clientèle entreprises et privée pourra-t-elle recourir au paiement instantané?**

La plupart des établissements financiers actifs dans le trafic des paiements mettront progressivement le paiement instantané à la disposition de leur clientèle d'ici fin août 2024. À compter du 20 août 2024, le paiement instantané sera accessible aux établissements financiers et à leur clientèle pratiquement dans tout le pays. L'offre client peut toutefois varier d'un établissement financier à l'autre en ce qui concerne le déclenchement de paiements instantanés.



## **Quels sont les établissements financiers en Suisse qui proposent l'envoi de paiements instantanés?**

La disponibilité du paiement instantané peut varier d'un établissement financier à l'autre. Dans l'idéal, renseignez-vous directement auprès de votre établissement financier pour en savoir plus sur la date de mise en service des paiements instantanés.

## **À qui peut-on envoyer de l'argent avec le paiement instantané?**

Le paiement instantané fonctionne pour les virements en francs suisses et uniquement entre les établissements financiers qui participent au système de paiement interbancaire suisse (système SIC). Pour que l'argent puisse être transféré par paiement instantané, l'établissement financier de la partie bénéficiaire doit pouvoir traiter ce type de paiement. Pour les plus grands établissements financiers suisses dans le trafic des paiements de la clientèle, ce sera le cas à partir de fin août 2024. Les autres établissements financiers suivront d'ici fin 2026 au plus tard.

## **Le paiement instantané est-il associé à des frais ou coûts supplémentaires? Si oui, à combien s'élèvent-ils?**

La fixation d'éventuels frais ou coûts pour les services des établissements financiers à l'égard de leur clientèle, y compris en ce qui concerne les paiements instantanés, continue de relever des établissements financiers et peut varier en fonction de l'établissement et du type de compte.

Le traitement de tous les paiements dans le trafic des paiements entre les établissements financiers (dans le système SIC) est soumis au même tarif.

## **La clientèle entreprises et privée peut-elle également effectuer des virements sans paiement instantané?**

Oui, les processus de virement traditionnels restent inchangés, à condition que l'établissement financier offre à sa clientèle des services liés au trafic des paiements.

## **Y a-t-il des restrictions ou des limites aux montants qui peuvent être transférés par paiement instantané?**

Les règlements prévoient actuellement un montant maximum de CHF 20 000. D'autres limites de montant peuvent s'appliquer en fonction de l'offre bancaire de la partie payante.

## **Dans quel délai un paiement instantané peut-il être effectué?**

Les paiements instantanés peuvent être effectués à tout moment, y compris la nuit et le week-end.



## **Quelles sont les conditions techniques requises pour la clientèle entreprises et privée puissent utiliser le paiements instantané?**

En principe, vous avez besoin d'un compte auprès d'un établissement financier qui propose le paiement instantané. D'autres conditions pour le déclenchement de paiements instantanés (par ex., l'accès à des services bancaires en ligne ou mobiles) peuvent s'appliquer en fonction de l'établissement financier.

## **Combien de temps les virements traditionnels existeront-ils encore?**

Cela dépend de l'utilisation par la clientèle entreprises et privée. Au niveau de l'infrastructure, il n'y a pas de date de fin pour les virements traditionnels.

## **Dans quelles monnaies la clientèle entreprises et privée peut-elle effectuer des paiements instantanés?**

Actuellement, les paiements instantanés par le biais de SIX Interbank Clearing SA sont uniquement possibles en francs suisses.

## **La clientèle entreprise et privée peut-elle également envoyer des ordres de paiement instantané à l'étranger?**

Ce service n'est pas encore disponible en Suisse.

Les présentes informations ne constituent nullement une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier. SIX Group SA et ses filiales directes et indirectes (ci-après désignés «SIX») déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité permanente de leur contenu et les dommages résultant des actions entreprises sur la base des informations contenues dans la présente publication ou dans toute autre publication de SIX. SIX se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les prix ou la composition des produits et des services.

© SIX Group SA, 2024. Tous droits réservés.

---

**SIX BBS SA**  
Hardturmstrasse 201  
Case postale  
CH-8021 Zurich

[marcom-bbs@six-group.com](mailto:marcom-bbs@six-group.com)  
[www.paiement-instantane.ch](http://www.paiement-instantane.ch)